

Commune de LIGINIAC
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°

Séance du Conseil Municipal en date du 20 octobre 2022 à 20h00 selon convocation en date du 13 octobre 2022

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : Mrs BIVERT - VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE.

Absente excusée : Mme VIGNAL (a donné procuration à M VINCENT)

Secrétaires de séance : Mme MINARD et M MICHOUX

Objet : **Délibération N° 2022-061 : Age minimum des invités au repas des aînés**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la commune invite traditionnellement les personnes âgées de 60 ans et plus au repas des aînés offert chaque année. Il propose cependant à l'Assemblée de réfléchir à une modification éventuelle de cet âge notamment suite à l'évolution de l'âge de départ à la retraite mais aussi à des fins d'économies.

Il présente un tableau des effectifs concernés :

Age	Effectif
60 et plus	281
65 et plus	221
70 et plus	166

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Décident de fixer l'âge minimum pour les invitations au repas des aînés à 65 ans.
- Disent que les personnes âgées de 60 à 65 ans pourront participer à ce repas après s'être inscrit et en s'acquittant de leur participation.

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 20 octobre 2022.
Le Maire, Frédéric BIVERT.

Membres	13
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Envoyé en préfecture le 24/10/2022
Reçu en préfecture le 24/10/2022
Affiché le
ID : 019-211911300-20221020-DCM061-DE

